

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
M. Gest, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 31 de cet article, substituer aux mots :

« la catégorie définie »,

les mots :

« les catégories définies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement harmonise la rédaction de l'alinéa 31 avec celle des dispositions voisines figurant au même article.